

ANNEXE CERTIFICAT MEDICAL BOXE AMATEUR

Les principales conditions d'aptitude :

- Un bon fonctionnement cardio-respiratoire - une parfaite intégrité du système nerveux
- Un bon état ostéo-articulaire en particulier des mains - une croissance harmonieuse

Il appartient au médecin consulté de vérifier les antécédents médicaux déclarés par le demandeur selon la liste non exhaustive suivante :

- Asthme- Tuberculose – Maladie du cœur (palpitations, douleurs) – Maladie des reins et des voies urinaires, appareils génital – Diabète – Maladie du sang – Méningite – Encéphalite – Epilepsie – Perte de connaissance – Maux de tête – Tremblements, troubles de l'équilibre ou vertiges – Traumatisme crânien – Antécédents psychiatriques, troubles du comportement – Rhumatisme articulaire aigu – Maladies vénériennes – Maladies de la peau – Réactions allergiques – Fractures du crâne ou de vertèbres – Autres fractures – Autres maladies ou accidents – Interventions chirurgicales – Traitements médicaux – Vaccinations (BCG – Tétanos – Polio – Hépatite) – Absence ou insuffisance de certains organes pairs (reins etc...)

Les éléments ne sont en aucun cas limitatifs. Il appartient au médecin de déterminer les examens complémentaires qu'il jugera utiles.

L'examen médical approfondi de « non-contre-indication » à la boxe amateur doit comporter au minimum les éléments suivants :

- **Examen général** : Taille – Poids – Cardio-respiratoire (fréquence cardiaque, tension artérielle : au repos, après 30 flexions en 45 secondes, après une minute de repos) – Examen clinique – Examen neurologique – Stomatologique (denture) – ORL (acuité auditive, perméabilité nasale) – Aires ganglionnaires – Abdominales – Génito-urinaires – Dermatologique – Appareil locomoteur (rachis, membres supérieurs et inférieurs)
- **Examen pour les postulants de 32 à 40 ans au 1^{er} septembre de la saison en cours** :
 - Angio IRM Cérébrale (valable 3 saisons sportives consécutives, ou à renouveler en cas de Ko ou sur avis médicale),
 - ECG d'effort (à la première licence quel que soit l'âge)
- **Contre-indications générales** :

Toutes les contre-indications médicales au sport s'appliquent à la boxe.

On doit retenir en particulier les contre-indications suivantes : Epilepsie – Antécédents de coma ou de lésions cérébrales – troubles de la coordination motrice – Troubles de l'équilibration – Troubles du tonus musculaire – Troubles psychiques – Absence d'un organe pairs (avis de la commission médicale)

Concernant l'asthme et le diabète, la décision de non-contre-indication est laissée à l'appréciation du médecin examinateur et/ou de la Commission Médicale Nationale.
- **Contre-indications formelles** : Comitialité, ATCD neurochirurgical, chirurgie ophtalmologique y compris réfractive, Hépatite B/C, H.I.V., Implant mammaire, absence d'un organe pair (sauf oreille).